DOCUMENT PUBLICITAIRE SANS VALEUR CONTRACTUELLE.
Siège social : Tour D2 - 17 bis Place des Reflets - 92919 Paris La Défense Cedex • Services de Gestion : 42, boulevard Alexandre Martin - 45057 Orléans Cedex 1 • Tél. : 02 38 79 67 00 - Fax : 02 38 79 32 26 - Entreprise régie par le Code des Assurances au capital de 26 704 256 euros. RCS Nanterre B 430 435 669 - Février 2017 - Dialogues - Crédits photos : Arnold Blaise

ORADEAVIE

GROUPE SOCIETE GENERALE

Contrat d'assurance individuelle sur la vie multisupport, multigestionnaire

Multisupport Excellence

Accédez à une offre prestigieuse
adaptée à vos besoins

Societe anonyme
d'assurance sur la vie
et de capitalisation

OradeaVie
Groupe Societe Generale

MULTISUPPORT EXCELLENCE

MULTISUPPORT EXCELLENCE est un contrat d'assurance individuelle sur la vie vous offrant une haute qualité de services.

Souple, personnalisable et évolutif, il a été conçu pour s'adapter à votre situation personnelle.

BÉNÉFICIEZ DU CADRE FISCAL EXCEPTIONNEL DE L'ASSURANCE VIE

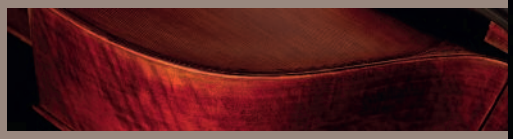

EN CAS DE VIE

UNE IMPOSITION RÉDUITE DES PRODUITS (INTÉRÊTS ET PLUS-VALUES) APRÈS 8 ANS

Lors d'un rachat partiel ou total, vous ne serez imposable que sur les produits (intérêts et plus-values) qui composeront ce rachat.
Vous pourrez alors, soit réintégrer ces produits au barème progressif de l'impôt sur le revenu, soit opter pour le prélèvement forfaitaire libératoire (PLF) dont le taux est dégressif selon l'antériorité de votre contrat.
Les prélèvements sociaux représentent 15,5 % du montant des intérêts et plus-values imposables.
Le tableau suivant vous présente la synthèse de la fiscalité et des prélèvements sociaux actuellement en vigueur.

DURÉE ÉCOULÉE DEPUIS L'OUVERTURE DU CONTRAT	TAUX DU PRÉLÈVEMENT LIBÉRATOIRE APPLIQUÉ SUR LES PRODUITS	PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX SUR LES PRODUITS
Avant 4 ans	35 %	15,5 %
Entre 4 et 8 ans	15 %	15,5 %
À partir de la 8e année	7,5 % après abattement annuel de : 4 600 euros pour une personne seule ou 9 200 euros pour un couple marié ou pacsé soumis à imposition commune	15,5 %

DES ARBITRAGES EN FRANCHISE D'IMPÔTS

Les opérations d'arbitrages entre les supports d'investissement ne sont soumises à aucune fiscalité dans la mesure où le capital reste investi dans le contrat.
Elles n'entrent pas non plus en compte pour le calcul du seuil annuel de cession de valeurs mobilières.
A noter : Si l'arbitrage clôt le support en euros, les prélèvements sociaux s'appliqueront, le cas échéant, sur la part des produits imposables.

EN CAS DE DÉCÈS

UNE IMPOSITION RÉDUITE DES PRODUITS (INTÉRÊTS ET PLUS-VALUES)

Les capitaux décès générés au titre des primes versées avant le 70e anniversaire de l'assuré sont versés au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) en exonération d'impôts, pour la fraction n'excédant pas 152 500 euros pour un même bénéficiaire(1).
L'abattement de 152 500 euros s'entend par bénéficiaire pour l'ensemble des contrats souscrits par un même assuré.
Les primes versées après le 70e anniversaire de l'assuré sont, quant à elles, exonérées de droits de succession, jusqu'à un montant global de 30 500 euros (cet abattement s'entend par assuré quel que soit le nombre et la nature des contrats).
Au-delà de ce montant, elles sont soumises aux barèmes des droits de succession en fonction des liens de parenté.
Les intérêts et produits générés par les primes versées après le 70e anniversaire de l'assuré sont totalement exonérés de droits de succession.

La fiscalité décrite est celle en vigueur au 1er janvier 2017 et est susceptible d'évolution. La compagnie d'assurance n'est pas engagée sur le niveau de fiscalité. Toute évolution de la fiscalité sera à la charge du souscripteur.

(1) Au delà les sommes sont soumises à une taxe forfaitaire de 20 % et 31,25 % pour la fraction de la part nette taxable de chaque bénéficiaire au-delà de 700 000 euros sauf exonérations liées à la qualité du bénéficiaire (le conjoint ou le partenaire lié à l'assuré décédé par un Pacte Civil de Solidarité – PACS, ainsi que les frères et sœurs sous certaines conditions).

MULTISUPPORT

UN CONTRAT SOUPLE DANS LE

CADRE PRIVILÉGIÉ

DE L'ASSURANCE VIE

Accessible dès 150 000 euros, MULTISUPPORT EXCELLENCE a été conçu pour accompagner l'évolution de votre situation patrimoniale et personnelle.

MULTISUPPORT EXCELLENCE est un contrat d'assurance individuelle sur la vie libellé en euros et en unités de comptes conçu pour vous guider dans la gestion et l'optimisation de vos investissements.

UNE GESTION QUI S'ADAPTE A VOS STRATEGIES D'INVESTISSEMENT

- **La Gestion Libre :** vous permet de répartir librement votre capital sur les plus de 490 supports en unités de compte[2] disponibles sur le contrat. Vous accédez également aux services d'accompagnement à l'investissement[3].

UN OUTIL PERFORMANT DE PROTECTION ET DE TRANSMISSION DU CAPITAL

- **Vous désignez librement la ou les personnes qui percevront le capital en cas de décès (en prenant soin, notamment, de respecter la part réservataire de certains héritiers ou du conjoint selon les cas).** Vous organisez, avec votre Conseiller, la transmission de votre capital dans les meilleures conditions grâce à l'assurance vie.
- **Vous accédez à des montages patrimoniaux spécifiques, adaptés à votre situation :**
  - Démembrement de la clause bénéficiaire,
  - Nantissement,
  - Donation intergénérationnelle…

UNE GRANDE FLEXIBILITÉ AU SEIN DE VOTRE CONTRAT

Dans le cadre de votre contrat, vous pouvez à tout moment disposer de votre capital et bénéficier d'une grande souplesse.

Ainsi vous pouvez :

- **Effectuer des versements libres ou programmés** que vous pouvez suspendre à tout moment et gratuitement,
- **Modifier et choisir les modalités de gestion** de votre contrat avec les services d'accompagnement à l'investissement,
- **Obtenir des avances** pour vos besoins de trésorerie dès la fin de la première année,
- **Disposer de tout ou partie de votre capital** en procédant à des rachats[4],
- **Mettre fin à votre contrat** avec une sortie au terme en capital ou sous forme de rente[5].

LE CADRE FISCAL EXCEPTIONNEL DE L'ASSURANCE VIE

- **Une fiscalité attractive des produits (intérêts et plus-values)** en cas de rachat au delà de 8 ans,
- Des arbitrages **en franchise d'impôts,**
- **Une fiscalité attractive lors de la transmission** des capitaux en cas de décès.

UN SERVICE PERSONNALISÉ :

- Profitez des nombreux avantages du contrat individuel,
- Votre situation et vos besoins évoluent,
- Vous souhaitez avoir plus d'informations sur le produit Multisupport Excellence : les modes de gestion, les services, les supports, les montages patrimoniaux…
- Vous cherchez à maîtriser votre investissement et suivre l'évolution de votre contrat pour réagir au bon moment.

N'hésitez pas à contacter votre Conseiller en Gestion de Patrimoine.

Il est en permanence à votre écoute pour vous accompagner dans l'optimisation de votre stratégie patrimoniale et vous proposer les placements les mieux adaptés à vos objectifs.

(2) ORADEA VIE ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. La valeur des unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Le fonctionnement des unités de compte est décrit dans la Note d'Information du contrat. Les investissements en unités de compte présentent un risque de perte en capital.

(3) Modalités et conditions tarifaires détaillées dans la Note d'Information du contrat.

(4) Sous réserve que le contrat ne fasse pas l'objet d'une acceptation du bénéfice ou d'une mise en garantie.

(5) Les caractéristiques et les modalités de mise en place de la rente sont décrites dans le règlement général des rentes.

EXCELLENCE

Une gestion qui s'adapte à vos stratégies d'investissement

la Gestion Libre

L'offre financière de Multisupport Excellence propose un choix de plus de 490 supports en unités de compte représentatifs des différentes classes d'actifs (actions, obligations, immobilier…), zones géographiques, secteurs d'activité et styles de gestion.

Une cellule d'expertise financière est consacrée à l'étude et à la sélection des supports d'investissement, qui sont régulièrement enrichis afin de vous faire bénéficier à tout moment du meilleur de la gestion mondiale.

Au travers de cette offre, vous accédez à une large gamme de supports en unités de compte :

Pour sécuriser votre investissement :

LE SUPPORT SÉCURITÉ EN EUROS

Le support Sécurité en euros vous assure :

- **La sécurisation de votre capital :** profitez d'une garantie du capital net investi sur le support Sécurité en euros et disposez à tout moment de votre capital.
- **Un taux de rendement minimum :** vous pouvez bénéficier d'un taux de rendement minimum défini annuellement sur le support Sécurité en euros, complété éventuellement par une participation aux bénéfices en fin d'année(6).

Pour diversifier et dynamiser votre investissement :

LES SUPPORTS OPC

Au travers de cette offre, vous accédez à une large gamme de supports en unités de compte, sélectionnés sur des critères de qualité et de performances, qui vous donne accès à une véritable expertise pour investir sur différentes classes d'actifs (actions, obligations, fonds garantis, immobilier, …), zones géographiques, secteurs d'activité et styles de gestion. Vous bénéficiez ainsi de l'expertise et du savoir-faire des gérants de sociétés de gestion à la qualité reconnue sur le marché.

LES SUPPORTS IMMOBILIERS(7)

Ces supports peuvent vous permettre de bénéficier des rendements potentiellement attractifs de cette classe d'actifs.

LES TRACKERS (ETF)

Une gamme de 22 trackers(8) (ETF) représentatifs des principaux marchés internationaux pour vous permettre de diversifier votre investissement.
Cette sélection de trackers (ETF) actions et obligations a pour vocation de vous faire bénéficier d'opportunités sur des zones géographiques ou secteurs spécifiques. Elle est actualisée régulièrement pour optimiser son adéquation aux conditions de marché.

Pour personnaliser votre investissement :

LE SUPPORT DÉDIÉ

A partir d'un investissement de 1,5 million d'euros, vous pouvez également accéder à un support en unités de compte représentatif d'un Fonds Commun de Placement dédié, investi en OPC et/ou titres vifs (actions, obligations) et faisant l'objet d'une gestion directement liée aux objectifs que vous formalisez.

De plus, la Gestion Libre vous donne accès aux cinq services d'accompagnement à l'investissement.

(6) Le taux de rendement s'entend net de frais de gestion et brut de prélèvements sociaux.
(7) Supports dont les garanties sont exprimées en unités de compte représentatives de parts de SCI, OPCI ou SCPI.
(8) Un ETF (Exchange Traded Fund) est un OPC ayant pour objectif de répliquer un indice des marchés actions ou de taux. Ainsi, la performance de ce type de support dépend de la variation à la hausse ou à la baisse de l'indice que l'ETF réplique. Les trackers sont également cotés en Bourse et peuvent s'échanger sur le marché tout au long de la journée de cotation.

UNE RÉPONSE PERSONNALISÉE ET UN OUTIL PERFORMANT…

… POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS LA GESTION DE VOS INVESTISSEMENTS

Profitez de 5 services d'accompagnement à l'investissement :

Dans le cadre de la Gestion Libre, vous bénéficiez d'une palette complète de services qui vous accompagnent dans la gestion de vos investissements.

Ces services contribuent à optimiser votre investissement en le personnalisant en fonction de vos attentes.

BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT POUR INVESTIR SUR LES MARCHÉS FINANCIERS :

L'investissement progressif :

Votre capital initialement investi sur le support Sécurité en euros ou sur le support en unités de compte venant en représentation d'actifs monétaires est investi progressivement sur les supports en unités de compte de votre choix.

Augmenter progressivement votre exposition aux marchés financiers en lissant les variations boursières.

La sécurisation des gains :

Lorsque vos gains constatés, sur un ou plusieurs supports en unités de compte, dépassent un seuil préalablement défini, ils sont automatiquement investis sur le support Sécurité en euros.

Préserver vos gains acquis sur les marchés financiers.

La limitation des pertes :

Si les pertes éventuellement constatées sur les supports en unités de compte de votre choix dépassent le seuil que vous déterminez, elles sont arbitrées sur le support en unités de compte venant en représentation d'actifs monétaires.

Limiter les pertes éventuelles sur un ou plusieurs supports en unités de compte.

BESOIN D'OPTIMISER VOS INVESTISSEMENTS SUR LE LONG TERME :

L'allocation constante :

La répartition initiale entre les différents supports de votre investissement est maintenue par des arbitrages trimestriels.

Conserver dans le temps votre allocation d'actifs personnalisée.

La dynamisation du rendement :

Les gains réalisés sur le support Sécurité en euros sont investis une fois par an sur les supports en unités de compte de votre choix.

Dynamiser votre potentiel de rendement sans prendre de risque sur le capital initial.

COMBINAISON DE PROGRAMMES

Limitation des pertes relative à la performance :

Combiner le service « Sécurisation des gains » avec le service « Limitation des pertes » permet de profiter de la hausse des marchés en sécurisant vos plus-values dans le temps, tout en limitant les pertes éventuelles en cas de baisse brutale.

Ainsi le service de Limitation des pertes devient fonction de la performance du support en unités de compte.

… POUR ORGANISER LA PROTECTION ET LA TRANSMISSION DU CAPITAL

Utilisez pleinement les possibilités que vous offre votre contrat d'assurance vie en accédant à des montages patrimoniaux spécifiques.

Quelques exemples :

Démembrement de la clause bénéficiaire, pour protéger un proche en prenant soin, notamment, de respecter la part réservataire de certains héritiers ou du conjoint selon les cas :

Multisupport Excellence vous permet de désigner un bénéficiaire pour l'usufruit (ex : conjoint) ainsi qu'un ou plusieurs bénéficiaires pour la nue-propriété (ex : les enfants).

En cas de décès, le bénéficiaire pour l'usufruit (quasi-usufruitier) perçoit le capital constitué sur votre contrat dont il pourra disposer librement. Parallèlement, les bénéficiaires pour la nue-propriété disposent d'une créance d'un montant égal au capital décès sur la succession du quasi-usufruitier.

Ce montage vous permet de protéger votre conjoint et offre à vos enfants nus-propriétaires la possibilité de percevoir sur la succession du conjoint un capital égal à celui perçu par ce dernier lors du dénouement du contrat.

Nantissement ou comment apporter votre contrat en garantie pour faciliter vos acquisitions :

Vous pouvez utiliser votre contrat pour l'apporter en garantie de remboursement d'un prêt, par exemple d'opération immobilière. La garantie est généralement donnée pour la valeur du contrat à son échéance.

Ce type de garantie est souvent utilisé lorsque le prêt est remboursable in fine, la sortie en capital du contrat d'assurance vie couvrant alors le montant à payer pour le remboursement du prêt.

Ainsi, vous facilitez vos acquisitions tout en continuant de faire fructifier votre contrat d'assurance vie.

Donations intergénérationnelles pour faire une donation de votre vivant :

Pour transmettre une partie de votre patrimoine de votre vivant à un enfant, petit-enfant, le plus souvent mineur, ou à vos proches.

L'offre Inter-Générations d'Oradéa Vie répond à l'ensemble de ces besoins et vous permet de réaliser vos objectifs au cœur d'une démarche simple.

Avec le réemploi des capitaux dans un contrat d'assurance vie, le donataire (petits-enfants ou enfants le cas échéant) bénéficie lui aussi de nombreux avantages. Il profitera ainsi d'un capital pour démarrer dans la vie active (financer un projet professionnel, accéder au logement, ...).

N'hésitez pas à contacter votre Conseiller en Gestion de Patrimoine pour vous assurer que ces montages sont en adéquation avec vos projets.

Les principales caractéristiques du contrat d'assurance vie Multisupport Excellence

LA SOUSCRIPTION DE CE CONTRAT EST PERMISE UNIQUEMENT AUX INVESTISSEURS N'AYANT PAS LA QUALITÉ DE « U.S. PERSON » (TELLE QUE CETTE EXPRESSION EST DÉFINIE DANS LA RÈGLEMENTATION FINANCIÈRE FÉDÉRALE AMÉRICAINE).

Mode de gestion

- **La Gestion Libre :** votre capital est investi selon votre choix entre les supports proposés : près de 490 supports sélectionnés parmi les gestionnaires de référence du marché et le support Sécurité en euros

Versements

- **Versement initial :**
  150 000 euros minimum,
  Le minimum par support en unités de compte est de 75 euros.
- **Versements programmés, minimum de versement en fonction de la périodicité choisie :**
  75 euros par mois,
  225 euros par trimestre,
  450 euros par semestre,
  900 euros par an.

Frais maximum sur versements

- 5 % du montant de chaque versement.

Rendements

- **Pour le support Sécurité en euros :** un taux de rendement minimum est défini annuellement. Il pourra éventuellement être complété par une participation aux bénéfices en fin d'année.
- **Pour les autres supports,** la valorisation du capital est liée à l'évolution des marchés financiers.

Arbitrages

- Montant minimum arbitré d'un support vers un autre : 75 euros.
- Montant minimum à laisser sur un support en cas d'arbitrage partiel : 75 euros.

Les services d'accompagnement à l'investissement

- **Sécurisation des gains, Limitation des pertes et Dynamisation du rendement :**
  montant minimum par support à la mise en place : 1 200 euros.
- **Allocation constante :**
  montant minimum à la mise en place : 1 200 euros
  montant minimum arbitré : 200 euros
  fréquence d'arbitrage : trimestrielle.
- **Investissement progressif :**
  montant minimum sur le support Monétaire ou Sécurité en euros à la mise en place : 7 500 euros

Frais d'arbitrages

- 0,50 % des sommes arbitrées.
- À ce taux s'ajoute 0,50 % pour un arbitrage provenant d'un support immobilier représentatif de parts de SCI.

Frais de gestion

- **Montant en Gestion Libre :**
  Support Sécurité en euros : 0,78 % maximum par an
  Supports en unités de compte : 0,96 % maximum par an
  Supports SCPI : 1,193 % maximum par an

- **Mode de prélèvement :**
  Pour les supports en unités de compte : minoration du nombre d'unités de compte chaque mois
  Pour le support Sécurité en euros : diminution chaque année de la participation aux bénéfices.

Disponibilité

À tout moment et sous réserve de l'accord d'un éventuel bénéficiaire acceptant, le rachat total ou partiel du capital est possible sans aucune pénalité.

Une avance est possible dès la fin de la première année du contrat.

Avec Multisupport Excellence vous êtes informé par :

- 1 relevé semestriel (arrêté au 30 juin) donnant la situation de votre contrat à mi année.
- Un relevé annuel de situation arrêté au 31 décembre de chaque année et envoyé au début de l'année suivante.

Vous trouverez les caractéristiques détaillées du contrat d'assurance vie Multisupport Excellence dans le projet de contrat valant Note d'Information remis lors de votre souscription.